

L'an deux mil dix et le dix-neuf février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Pascal GUILLON, Christian HARTWICH, Marc MONFRAY, Dominique VIOT.

**Absents représentés :**

Michel ARIES donne pouvoir à Dominique VIOT  
Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Franck FURTIN  
Solange DUMAS donne pouvoir à Christian HARTWICH  
Benoît JABOULET donne pouvoir à Nicole NAVARRO  
**Secrétaire de séance Dominique VIOT**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Présents et représentés : 14

Absent :

Date de la convocation  
12 février 2010

(Article L2121-12 du Code  
Général des Collectivités  
Territoriales)

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 19 février 2010.

Madame le Maire fait lecture des remerciements de Madame Morel suite au témoignage de sympathie lors du décès de son époux.

**En début de séance, Madame le Maire a demandé d'ajouter les 2 délibérations suivantes :**

**Délibérations**

**Délibération concernant les travaux du cœur de village**

Madame le Maire informe l'Assemblée que le projet relatif aux travaux d'aménagements de la traversée du village pourrait être inscrit au programme de financement du Conseil Général de l'Ain et du Syndicat d'Electricité de l'Ain.

Le dossier technique a été dressé par le bureau d'études CIERA et se distingue en plusieurs catégories de dépenses pour un montant total de 263 500,00 € H.T. soit 315.146,00 € T.T.C.

Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

Montant des travaux généraux (HT)	245.000,00 €
Montant de travaux d'éclairage public (HT)	10.000,00 €
<b>Sous total des travaux (HT)</b>	<b>255.000,00 €</b>
<b>Montant des honoraires de Maîtrise d'œuvre (HT)</b>	<b>8.500,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (HT)</b>	<b>263.500,00 €</b>
T.V.A (19.6 %)	51.646,00 €
<b>TOTAL GENERAL (TTC)</b>	<b>315.146,00 €</b>

Le mode de dévolution sera le suivant :

Les opérations de travaux seront attribuées à l'issue de consultations par procédure adaptée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

1/ Adopte le dossier technique et le mode de dévolution des travaux

2/ Prend l'engagement d'inscrire chaque année à son budget les sommes nécessaires au maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement des ouvrages réalisés

3/ Charge Madame le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue de financement que de la réalisation des travaux, l'autorise en particulier, à signer les contrats de prêts et pièces de marchés de travaux à intervenir,

4/ Décide que la dévolution des travaux, dans les formes indiquées ci-dessus, interviendra après notification de l'autorisation des financeurs détenant la décision d'attribution de subvention et après réalisation de l'emprunt couvrant la part contributive de la collectivité

5/ Adopte le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de travaux annexé au décret N° 76 87 du 21 Janvier 1976 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié

6/ Sollicite l'aide du Conseil Général et du Syndicat d'Electricité du Département de l'Ain

7/ Décide de transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat aux fins du contrôle de légalité prévu par la loi 82.213 du 2 Mars 1982.

### **Délibération concernant l'attribution des subventions 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution des subventions suivantes ; à cette occasion Madame le maire rappelle que lorsqu'une subvention est accordée, l'association est tenue de fournir un compte-rendu financier sur l'utilisation des fonds publics reçus.

#### Subventions communales :

- |                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| - Club de l'Amitié            | 150 Euros                          |
| - FNACA                       | 50 Euros                           |
| - Sou des Ecoles              | 600 Euros                          |
| - Société Communale de Chasse | 50 Euros                           |
| - L'association des JSP       | 15 Euros par enfant de la commune. |

Le versement des subventions est soumis à la fourniture préalable du bilan.

#### Subventions communales en suspens pour :

Le Comité de Fleurissement : en attente d'une définition d'un mode de fonctionnement entre le comité et la municipalité qui sera évoquée lors de l'AG le 27 février prochain.

Amicale des Sapeurs Pompiers : en attente.

#### Subventions autres :

Le conseil accepte à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

30 € pour MFR de la Dombes

18 € à EREA, l'établissement régional d'éducation adaptée pour financer l'achat d'une licence sportive pour un élève de la commune

30 € au Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics pour un élève de la commune

30 € au Centre de Formation Interprofessionnelle d'Apprentis pour un élève de la commune

30 € à la Chorale « En'Chanteurs » des enfants de St Didier sur Chalaronne

80 € à l'Amicale des Donneurs de Sang

80 € à la Croix-Rouge

Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

#### Subventions refusées :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, refuse à la majorité des membres présents et représentés l'attribution d'une subvention au Collège privé de St Didier sur Chalaronne.

### **Rapports des commissions :**

#### **Action sociale et culturelle :**

CCAS : une réunion est programmée le 4 mars prochain.

Périscolaire : le bilan est en cours d'achèvement, augmentation de la fréquentation.

Soirée La'Mineurs du 29 janvier, bonne prestation mais public restreint.

#### **Finances**

Présentation du compte administratif 2009 et des reports de l'excédent de fonctionnement sur le budget 2010.

#### **Communication**

##### **Site Internet**

1200 visites à ce jour.

##### **Note d'information**

Une plaquette est prévue courant mars.

##### **Bulletin municipal**

Il est terminé, imprimé et distribué depuis la fin janvier.

##### **Informatique**

Marc Monfray a fait l'installation de l'ordinateur de la mairie et la réparation de différents postes à l'Ecole.

En raison de l'investissement de l'école numérique il n'est pas envisagé d'investir pour les réparations d'ordinateurs.

##### **Numérotation des rues :**

Les plaques sont toutes distribuées. La Poste adressera prochainement un certificat d'adresse personnalisé.

##### **Samedi 27 mars :**

Porte ouverte au collège, Marc Monfray représentera Madame le Maire.

Assemblée générale du SIEA : Marc Monfray représente la commune.

## Urbanisme et environnement

### Cœur de village

Avant projet proposé par le Cabinet Ciera et prise de délibération pour demande de subventions.

### PAVE ((Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics)

Colette Berger travaille sur le diagnostic de l'état des lieux.

### Voirie

Le programme 2010 a été établi pour un montant d'environ 30 000 €, un appel d'offres sera lancé.

### Questions diverses

Le planning des permanences électorales des 14 et 21 mars 2010 a été défini.

### **Développement Durable :**

Le samedi 27 mars, la municipalité organise une matinée nettoyage.

Semaine Développement Durable du 30 mars au 2 avril

La séance est levée à 00 h 35.

*Prochain Conseil le Vendredi 26 mars 2010 à 20 h 30*

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Le Maire,*

*Christiane THIBERT*